



**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES
Vendredi 15 décembre 17h30 – La Bastide de Sérrou
COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE (*)**

Le Comité syndical du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni le 15 décembre 2023 à La Bastide de Sérrou sous la Présidence de Kamel CHIBLI, Président du Syndicat mixte du PNR.

* **Biodiversité – Eau** : Le label « Engagé pour le végétal » de l'association FREDON Occitanie a été décerné pour le 1er niveau aux communes de Loubières et Galey. Il s'agit d'une charte régionale destinée aux collectivités ou propriétaires privés qui vise **la gestion écologique des espaces végétalisés : parterres, stades, arbres d'ornement...**

* **Finances** : Le Comité syndical a examiné les Orientations Budgétaires 2024 sur les 3 grandes orientations :

- **Maintenir l'équilibre financier atteint en 2023** : couplé à l'augmentation des cotisations statutaires en 2022, le plan d'optimisation budgétaire de 2023 a permis au Syndicat d'améliorer sa situation financière.
- **Maîtriser la dette (relais de trésorerie) et optimiser la trésorerie** : la construction budgétaire de l'année 2024 repose sur des bases permettant de solidifier les comptes du Syndicat, notamment en prévision de l'extension du périmètre du PNR prévue pour la nouvelle Charte 2025-2040.
- **Déployer un programme d'actions plus ambitieux**, en hausse de près de 200 K€ par rapport à 2023.

Grâce à une maîtrise fine des équilibres recettes-dépenses, les Orientations Budgétaires 2024 ne prévoient pas d'augmentation des cotisations statutaires, ce malgré l'inflation et les augmentations statutaires de la masse salariale.

Le budget 2024 sera proposé au vote lors de la prochaine réunion du Comité syndical début février 2024.

* **Emplois** : Le Comité syndical a approuvé la création **d'emplois fonctionnels** de directeur général des services (DGS) et de directeur général adjoint des services (DGA).

Il est important de mettre en évidence que le Syndicat mixte du PNR appartient au monde des collectivités locales et non à celui d'autres structures de droit privé (ex. associations). Par ailleurs, les agents de direction du SMPNR travaillent étroitement avec les élus et s'obligent à maintenir avec eux une relation de confiance permanente.

Pour mener à bien les actions du programme **d'animation des sites Natura 2000** de l'année 2024 et renforcer l'équipe technique, le Comité syndical a également approuvé la création d'un emploi contractuel de Chargé de projet Natura 2000, pour une durée d'un an, sous réserve de l'accord de financement à 100 % par l'Europe (programme FEADER).

* Le Président a rappelé au Comité syndical les prochaines étapes de la **révision de la Charte 2025-2040**

Il a signalé qu'il est en attente de l'avis du préfet de région, prévu dans le cadre de la procédure. Cet avis pourrait être réceptionné dans les prochaines semaines.

Ont également été présentés les résultats de l'enquête réalisée auprès des communes en septembre 2023 sur la problématique de circulation des véhicules à moteurs. Cette enquête montre que la pratique des véhicules à moteurs de loisirs n'est pas un enjeu majeur du territoire, en partie grâce à l'effort important des communes et des usagers, mené collectivement sur plusieurs années avec le concours du SMPNR lors de l'actuelle Charte. Toutefois des secteurs combinant pratique avérée de véhicules à moteurs de loisirs et enjeux environnementaux et paysagers ont été identifiés et présentés.

Les documents sur la révision de la Charte sont disponibles à l'adresse : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

(*) Ce document ne constitue pas le compte-rendu officiel, qui sera disponible après approbation lors de la prochaine réunion.

*** Dotation Biodiversité – aménités rurales des communes :** Les communes se sont vu attribuer en 2022 et 2023 une dotation par l'Etat, reconnaissant et valorisant leur appartenance au PNR. La quasi-totalité des communes du SMPNR (96 %) en a été bénéficiaire en 2023, pour des montants dont le plancher s'établit à 3 000 euros par commune. Au total, les communes ont reçu 415 000 euros en 2023, à rapprocher d'un montant global de cotisation des communes au SMPNR qui s'établit à 180 000 euros.

Les informations à disposition font état de sérieuses perspectives d'augmentation significative de la dotation en 2024.

Les élus ont échangé quant aux opportunités offertes par cette dotation, pour l'année 2024 et les années suivantes, afin de dégager les usages et emplois prioritaires que le SMPNR peut communiquer aux communes, et les aider à concrétiser le montage technique et financier de leurs projets dans différents domaines (ressource en eau, économies d'énergie, éclairage public...).

Les possibilités d'appui intègrent des actions collectives et de mutualisation, pour des effets leviers supérieurs. Des formules de « mise en commun » de tout ou partie de la dotation, pour le financement d'actions du même type, sont juridiquement et financièrement envisageables pour les communes qui le souhaiteraient. Le SMPNR et ses communes ont déjà de nombreuses expériences de ce type, via les opérations par commandes groupées, les opérations par délégation par exemple.

Lors du débat, les élus ont également envisagé l'augmentation des cotisations communales au SMPNR, pour permettre le développement de son activité.

Sur proposition du président, le Comité syndical a validé la constitution d'un groupe de travail spécifique, composé des délégués qui le souhaiteront, et qui se réunira à partir de janvier 2024. Ce groupe de travail sera chargé d'étudier et d'émettre des propositions d'utilisation de la dotation.

* Enfin, un premier bilan du **partenariat des marques territoriales « Nòu » et Valeurs Parc** a été présenté au Comité syndical. Ces marques reposent sur le même principe de valorisation des acteurs économiques des Pyrénées Ariégeoises, sur des créneaux différents et complémentaires.

Leurs gestionnaires, le SMPNR et l'ADAFTA (Association de Développement de l'Alimentation et des Filières Territorialisées en Ariège) ont souhaité faire converger leurs stratégies et mettre en place une collaboration par la signature d'une convention de partenariat, signée fin mars 2023.

La prochaine réunion du Comité syndical aura lieu début février 2024, consacrée au budget 2024 du SMPNR et à la Charte 2025-2040.

(*) Ce document ne constitue pas le compte-rendu officiel, qui sera disponible après approbation lors de la prochaine réunion.